



31 Mars, tous ensemble !

Retrait de la loi El Khomri,

outil de régression sociale au service des intérêts financiers, et de domination sur les salariés

Pour gagner un progrès social et des services publics dignes du XXI siècle Il faut combattre réellement la précarité et le chômage, à l'ère du numérique

Inverser la hiérarchie des normes, c'est affaiblir la loi, la réglementation, laisser le salarié seul au bon vouloir du patronat, et au fond des actionnaires. C'est revenir au libéralisme du XIXème siècle. La référence constante à « l'accord d'entreprise », au référendum, à la prise de décision en proximité, utilisent l'aspiration des salariés à décider au travail. Ce sont des leurres : dirigées contre les syndicats, contre le code du travail, ils visent à laisser le salarié seul face à une puissance patronale intacte.

Le CDI, le statut de la Fonction Publique, les 32h, la hiérarchie des normes c'est moderne. Construisons le nouveau statut du travail salarié que revendique la CGT

Avec la loi El Khomri l'encadrement a tout à perdre : extension du forfait-jour avec des critères extensifs, avec la perte de toute référence aux garanties minimales, heures supplémentaires payables 10% et calculables sur une période de référence de 3ans. Le retour à une conception de l'encadrement aux ordres et totalement dévoué aux visées des actionnaires dans un contexte d'affaiblissement de la loi, de concurrence exacerbée et de repli sur le périmètre étroit de l'entreprise, assimilée aux intérêts de ses actionnaires est vraisemblable. Doit-on revenir là aussi à la vision du XIXème siècle, d'un cadre main dans la main avec le patron face aux ouvriers ? Sans la rémunération et la considération sociale de l'époque, toutefois !

Dans la fonction publique, le ton est donné : la référence à la réglementation gêne. Son application, notamment en matière de temps de travail est parfois incertaine, au nom de l'insuffisance des moyens, de l'austérité budgétaire européenne, et de plus en plus dans les établissements publics, de la concurrence.

L'idée que le cadre peut éventuellement exprimer librement ses opinions dans le bureau de son chef, mais défendre systématiquement, en ravalant son esprit critique, les options décidées dans ce bureau, n'est pas morte.

Le sénat vient d'introduire dans la loi « déontologie » le devoir de réserve et de dignité du fonctionnaire, qui pourrait en faire un citoyen quasi muet, ainsi qu'une nouvelle sanction de trois jours de mise à pied sans conseil de discipline...et trois jours de carence maladie

La réglementation constitue au contraire un appui précieux pour l'encadrement pour défendre le droit à une vie personnelle, des horaires de travail décents, l'égalité femmes-hommes.

Le statut permet de défendre le droit à une carrière, le droit à défendre l'intérêt général avec une

certaine indépendance, le droit à ne pas être discriminé, etc.

Ingénieurs, cadres, technicien-ne-s, professions administratives du MEEM et du MEHL, nous avons raison de nous mettre en grève et de manifester le 31 mars, de nous mobiliser dans la durée et de gagner le retrait de la loi El Khomri.

Les premières mobilisations, en particulier le 9 mars, ont obligé le gouvernement à recevoir les syndicats, et à retarder la présentation de la loi devant le conseil des ministres. Quelques points comme la possibilité de faire travailler les apprentis dix heures par jour (à 16 ans, dans le bâtiment!) ont été « rectifiés ». Mais l'essentiel de la loi est restée intacte.

L'intersyndicale CGT FO FSU Solidaires UNEF UNL FIDL (étudiants et lycéens) demande le retrait pur et simple de la loi. Etudiants et salariés ensemble constitue une force qui peut gagner.

La CGT (et d'autres par ailleurs comme Gérard Filoche, un groupe d'universitaires, etc.) font des propositions de réforme du code du travail.

Pour la CGT il s'agit de prendre en compte l'irruption du numérique dans le travail, les nouvelles formes de précarité (Uber) et de construire pour tous les salariés et assimilables salariés des garanties de haut niveau, avec le concept de Nouveau Statut du Travail Salarié.

Il s'agit aussi pour s'adapter à l'évolution du travail, et répondre au chômage massif de réduire la durée légale du travail à 32h et de le prendre en compte en terme d'emploi et d'organisation du travail.

Il s'agit également de renforcer les moyens des salariés, des représentants du personnels

Les propositions sont consultables sur : <http://www.cgt.fr/-Reforme-du-code-du-travail-.html>

Après le Crédit Impôt Recherche, le CICE, le pacte de responsabilité, plus que favorables aux entreprises, et totalement inefficaces pour l'emploi et le développement économique et industriel a réforme territoriale qui fait de leur compétitivité un des objectifs essentiels des régions, la loi El Khomri consacrerait une évolution majeures des relations sociales, également favorable au patronat.

La finance n'a pas tous les droits, ouvrons des possibilités de réformes pour le progrès social.

Le 31 mars permettra d'en faire la démonstration.

Elargissons la mobilisation, rassemblons, dans nos services, avant pendant et après.

Se syndiquer à la CGT c'est se donner plus de moyens d'agir, dans la durée et de gagner, de discuter de nos conditions de travail et de décider de nos revendications ensemble. L'OFICT permet de s'organiser dans la CGT pour discuter et faire aboutir des revendications des ingénieurs cadres et techniciens, B administratifs.

Je me syndique à la CGT :

Nom – Prénom

adresse mail :

Etablissement - Service

à retourner à

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT (OFICT-CGT)

263 rue de Paris • Case 543 • 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88.72 14 • Fax : 01 48 51 62 50 • ofict.equipement@cgt.fr •